

cit  d'Ottawa—ponts Dufferin et des Sapeurs sur le canal Rideau—r parations, changements et agrandissements, etc., \$8,000 ; cit  d'Ottawa—glissoires de Hul et pont Union et abords des chemins—r parations, changements et agrandissements, etc., \$4,800 ; pont de Bryson—reconstruction des piliers et des cul es, \$8,000 ; de la rivi re de la Paix   la rivi re Pelly—pour ouvrir une route mulet re, \$20,000 ; ponts   la charge de l'Etat, y compris les abords, \$4,000, pour l'ann e finissant le 30 juin 1905.

10. R solu, qu'une somme n'exc dant pas dix-sept mille deux cent trente-deux dollars soit accord e   Sa Majest  pour lignes t l graphiques—Qu bec:—Ligne de terre de eBrsimis   Godbout, \$4,800 ; pour r parer et am liorer les routes et augmenter g n ralement les facilit s d'exploitation vers l'est de Godbout, \$800 ; Chicoutimi—Saint-Charles—branche de Sainte-Anne   la Descente des Femmes, \$1,520 ; de Murray-Bay   la baie Sainte-Catherine (rivi re aux Canards)—deuxi me fil, \$1,312 ; Belle-Isle—lignes t l graphiques entre les extr mit s de l' le, \$4,000 ;  les de la Madeleine—lignes de terre, renouvellement du fil, \$2,400 ;  les d'Anticosti—renouvellement du fil de la ligne entre la baie du Renard et de la rivi re Bescie, \$2,400, pour l'ann e finissant le 30 juin 1905.

11. R solu, qu'une somme n'exc dant pas quatre mille huit cents dollars soit accord e   Sa Majest  pour Ontario:—Ile Pel e—communication par c ble sous-marin avec la terre ferme, pour l'ann e finissant le 30 juin 1905.

12. R solu, qu'une somme n'exc dant pas six mille quatre cents dollars soit accord e   Sa Majest  pour Territoires du Nord-Ouest:—D'Edmonton   Athabaska-Landing—ligne t l graphique, \$4,000 ; du poste de la Montagne des Bois   Willow-Bunch—prolongement de la ligne t l graphique, \$2,400, pour l'ann e finissant le 30 juin 1905.

13. R solu, qu'une somme n'exc dant pas deux cent quatorze mille six cent seize dollars soit accord e   Sa Majest  pour divers:—Arbitrages et sentences arbitrales, y compris les paiements autoris s, nonobstant toute disposition contraire contenue dans l'Acte du service civil, \$4,000 ;  tudes et inspections, \$40,000 ; exploration des eaux-m res de la rivi re Ottawa et de ses tributaires, en vue d'aviser aux moyens de r glementer le niveau des eaux des bassins sup rieurs de ces cours d'eau afin d'offrir plus de facilit s   la navigation, au flottage du bois, etc., \$12,000 ; laboratoire d' preuve du ciment—am liorations et  quipement, \$2,400 ; galerie Nationale des beaux-arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux sur l'avis d'un comit  d'artistes, \$6,000 ; bureau de l'ing nieur en chef—appointements des architectes, dessinateurs et commis, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$25,760 ; service t l graphique—appointements du personnel, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$4,800 ; services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes n cessaires qui ont  t  employ es apr s le 1er juillet 1882, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$35,200 ; moiti  des appointements du photographe du gouvernement, \$640 ; pour l'achat de livres techniques de consultation et autres publications, \$400 ; pour couvrir les balances des d penses pour travaux d j  autoris s dont les cr dits sont insuffisants, mais elles ne devront pas d passer cent pi stres pour chaque ouvrage, \$4,800 ; pour pourvoir aux d penses relatives   une commission de transport, \$20,000 ; gratification   la famille de feu L. Moore, gardien du bassin de car nage de L vis, \$56, pour l'ann e finissant le 30 juin 1905.

14. R solu, qu'une somme n'exc dant pas trois cent soixante dollars—perception du revenu—soit accord e   Sa Majest  pour travaux publics:—Perception des droits de glissoires et barrages, y compris appointements des commis pr pas s   ce service, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$4,000 ; Compagnie d'am lioration du haut de l'Ottawa—allocation relative aux billes pass es au barrage des Chenaux, rivi re Ottawa, 1904-05, \$1,440 ; rivi re Gatineau—usage des barrages de MM. Gilmour et Hughson, aux Cascades, pendant l'exercice 1904-05, \$480 ; (a) frais de r parations et d'exploitations des ports, bassins et glissoires, \$107,280 ; ligne t l graphique entre l' le du Prince-Edouard et la terre ferme, \$1,600 ; lignes de t l graphe terrestre et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y com-